



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Votants : 26  
Abstentions : 7  
Pour : 26  
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt, le 26 septembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL,  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSE  
Noelle CORNO  
Laurent GODET  
Murielle DINTHER,  
Philippe LE DUAULT  
Camille BRANCHEREAU,  
Laurent BREZAC,  
Laurence RANNOU,  
Viviane CAPITAINE,  
Frédéric CHATELLIER,  
Claude LEFORT,  
Denis BRIANT,  
Jean-Pierre GUYONNAUD,

Anne OLIVIER,  
Eric NOZAY,  
Nathalie LEBLANC,  
Sylvie LAJEANNE,  
Linda DION,  
Oscar NAVARRO,  
Charlotte PERCHER,  
Erwan BOUVAIS,  
Annie LE GAL LA SALLE,  
Christophe BOUVIER-BRAULT,  
Myriam BASOSILA MBEWA,  
Christian GUILLEMINEAU,  
Bénédicte de LANTIVY,  
Sébastien ROUSSEL,

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Philippe RODRIGUES, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET, Marc FLEURY (quitte la séance à 21h20),

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Philippe RODRIGUES à Laurent BREZAC,  
Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE,

Martin MOTTET à Noëlle CORNO.  
Marc FLEURY à Nathalie LEBLANC

**Jean – Pierre Guyonnaud a été élu Secrétaire de Séance.**

**AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE CAPELLIA**

**DL\_2022\_09\_19**

Mme CORNO expose :

Suite à l'adoption du budget supplémentaire du budget annexe de l'espace culturel Capellia au mois de juin dernier, il convient désormais d'ajuster de +14 738 € le montant de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal de la Ville qui était initialement de 612 150 €, pour la porter à 626 888 €.

**Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2022 ;**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :**

- 1. FIXER le niveau de la subvention d'équilibre du budget principal de la Ville au budget annexe de l'espace culturel Capellia à hauteur de 626 888 € ;**
- 2. AUTORISER Monsieur le Maire à mandater cette subvention d'équilibre sur le compte budgétaire FINA-314A-6521 du budget principal de la Ville.**

***Délibération approuvée par 26 voix pour et 7 abstentions ( Erwan Bouvais, Annie Le GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER – BRAULT, Myriam BASOSILA MBEWA, Christian GUILLEMINEAU, Bénédicte DE LANTIVY et Sébastien ROUSSEL).***

Pour extrait certifié conforme,  
**Le secrétaire de séance**

JEAN -PIERRE GUYONNAUD



Transmise en préfecture et mise en ligne le 06 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme,  
**Monsieur le Maire,**

FABRICE ROUSSEL

